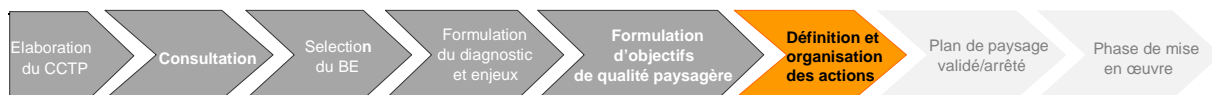


Éléments d'appui à l'élaboration du programme d'actions

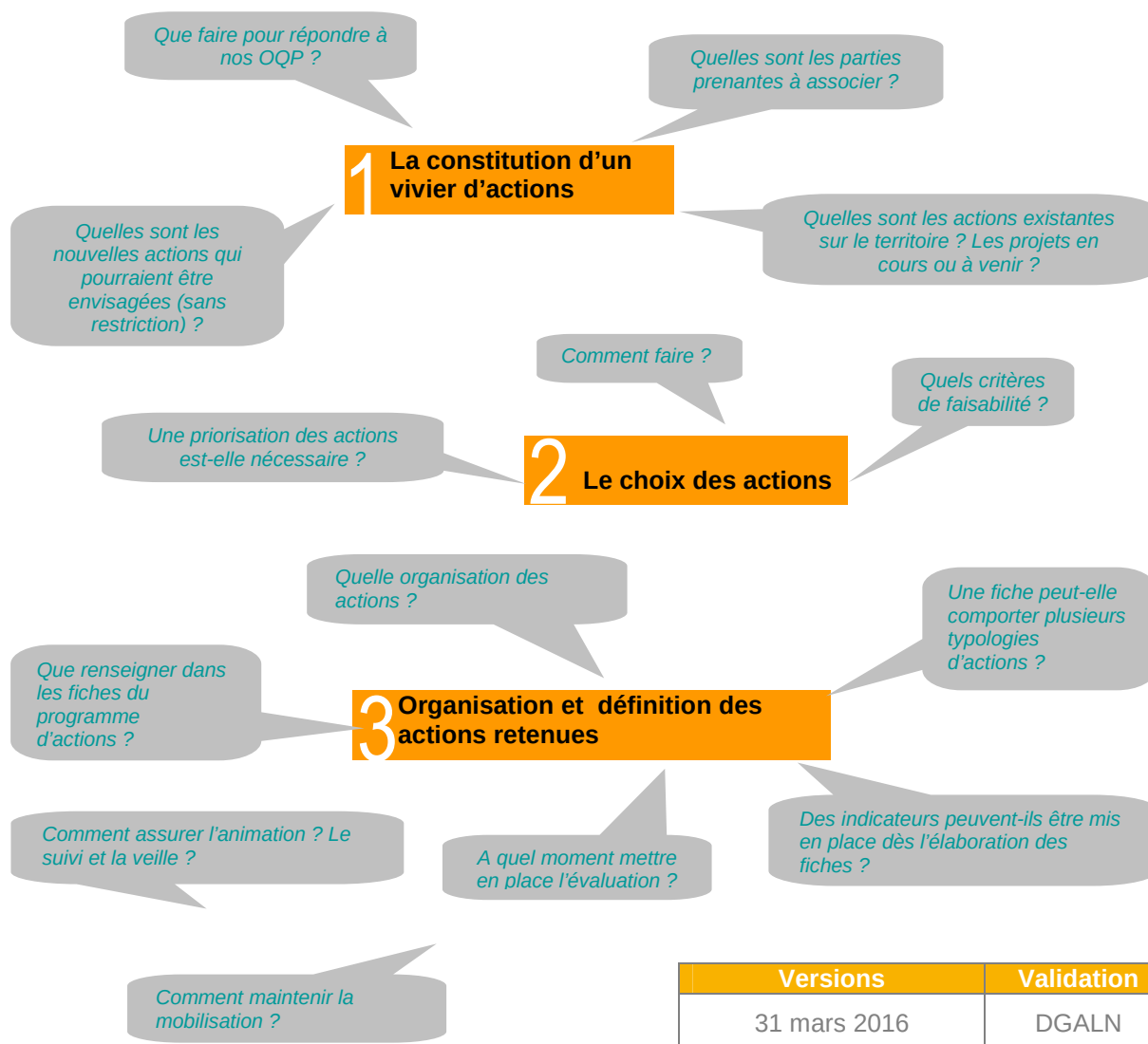


La présente fiche propose quelques éclairages méthodologiques à destination des chargés de mission sur l'élaboration du programme d'action du plan de paysage. Ces éclairages sont nourris des retours d'expériences des territoires, de méthodologies menées sur d'autres démarches (chartes de PNR, Agenda 21) et de réflexions ou questionnements émis lors du groupe de travail du Club plans de paysage dédié à cette phase de la démarche.



Les trois grandes étapes

De quoi d'agit-il ? : Il s'agit de passer des Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) aux dispositions opérationnelles. La stratégie du territoire va en effet se traduire dans un programme d'actions, qui constitue l'outil de mise en œuvre du plan de paysage pour le territoire. Le bureau d'étude en charge du plan de paysage devra alors être force de proposition. Au regard des objectifs de qualité paysagère que le territoire porte, et qui ont été définis en lien avec les parties prenantes, il devra en particulier être en appui à la structure porteuse pour préciser et justifier les actions qui permettront de répondre à ces objectifs.



La Convention européenne du paysage engage les territoires à mettre en place des politiques de paysage qui visent à la fois la protection, la gestion et l'aménagement des paysages. Les objectifs de qualité paysagère constituent l'explicitation de ces politiques et expriment la stratégie paysagère du territoire. Les actions et interventions paysagères regroupées au sein de programmes d'actions, viennent en réponse à ces objectifs de qualité paysagère formulés.



Protection des paysages comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine ;

Gestion des paysages comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales ;

Aménagement des paysages comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages.



En fonction des structures porteuses des plans de paysage, en particulier de leur échelle et de leurs compétences respectives, les programmes d'actions pourront être très différents. Certains se rapprocheront plus de la feuille de route avec des pistes d'actions qui resteront à consolider, quand d'autres présenteront des actions très opérationnelles et cadrées. Toutefois, la méthodologie qui va être présentée est suffisamment générale et ouverte pour s'adapter à tous les territoires.

Sommaire

1	L'identification d'un vivier d'actions	3
2	Juger de la pertinence et de la faisabilité des actions – Le choix des actions	9
3	L'organisation du plan d'actions	11
	Pour aller plus loin.....	23
	Résumé de la démarche.....	24

Ce document a été produit dans le cadre du **Club Plans de paysage** :

REDACTEURS : Nadia AUBRY Cerema Est, Marie VILLOT bureau des paysages et de la publicité

CONTRIBUTEURS (retours d'expériences et témoignages) : Hamada Sidi SIDI MOUKOU, Directeur Développement Durable, Ville de Mamoudzou, Albert SAYAG PN des Calanques, Elisabeth BILLET EPTB Authie, Mathieu PERROZ PNR des Ardennes, Nathalie SALINAS PNR des Monts d'Ardèche, Olivier Van POUCK Bocage Paysages, Isabel CLAUS APPVPA

RELECTEURS : Juliette FAIVRE, Bureau des paysages et de la publicité, Danièle PESENTI DREAL Lorraine

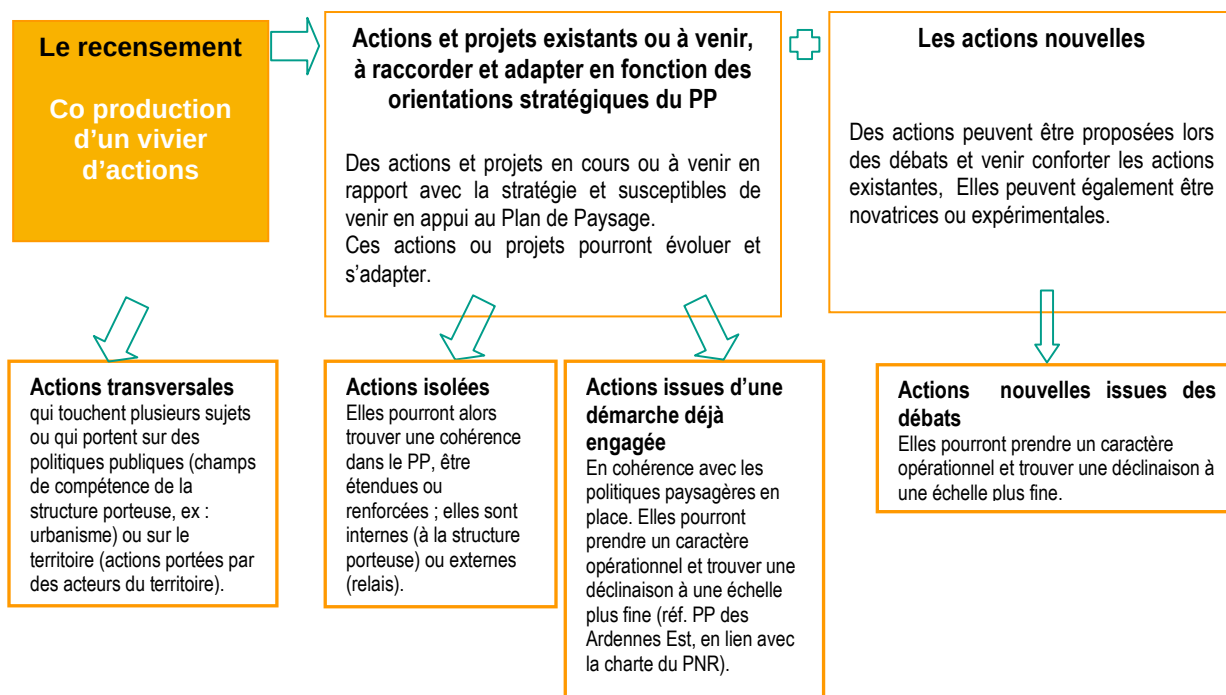
1 L'identification d'un vivier d'actions

1.1 Constituer un panel d'actions avec les parties prenantes

La première étape de la démarche consiste à identifier, avec les parties prenantes, un ensemble d'actions qui permettraient de répondre aux objectifs de qualité paysagère que le territoire s'est fixé, et ce, sans se limiter, dans un premier temps.

L'enjeu à ce stade est ainsi de susciter une large production d'idées, dans le cadre d'activités participatives. Ces actions peuvent émaner de propositions formulées lors des temps de concertation et de débats avec les élus, les techniciens, les habitants et/ou les acteurs locaux, lors d'ateliers thématiques multi-acteurs par exemple. Les propositions d'actions peuvent également émaner d'appel à idées, comme cela a été le cas pour le PP du parc national des Calanques (cf. illustration page suivante). Mais les pistes d'actions peuvent également résulter d'un premier recensement d'actions existantes ou avancées, ou de projets connus. Il s'agira alors de veiller à la cohérence et à l'articulation de ces projets ou actions déjà engagées et éventuellement d'appréhender les éventuels ajustements nécessaires, par rapport aux objectifs fixés.

Il est important de noter que le travail de recensement des actions existantes ou en projet peut avoir commencé dès le démarrage du PP : des actions et projets en cours ou programmés peuvent en effet être évoqués en phase de diagnostic, de même que des premières pistes d'actions. Il convient alors de les garder en mémoire pour les remobiliser à cette étape de la démarche.



Le vivier d'actions doit rester ouvert...

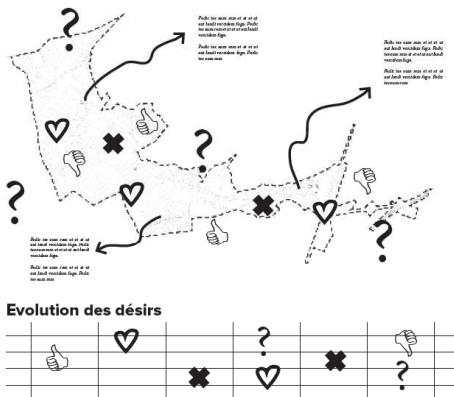
A ce stade, l'animateur est là pour rappeler les OQP, c'est-à-dire rappeler la situation désirée, mais il doit être ouvert à toutes les propositions (brainstorming). Il ne s'agit pas d'être sélectif. Toutefois il convient de veiller à bien mettre en relation les actions proposées et les objectifs de qualité paysagère auxquels elles seraient susceptibles de répondre, en particulier lorsqu'il s'agit de remobiliser des actions déjà engagées.



Retours d'expériences

Plan de paysage du PN des Calanques

Cartes du bien commun



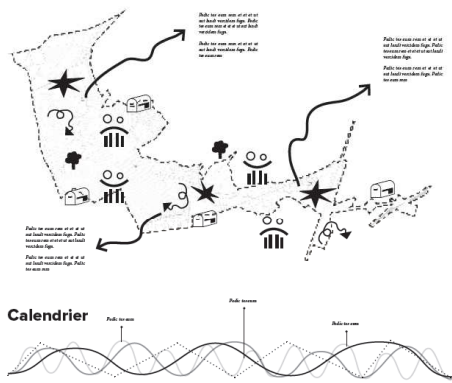
Outil collaboratif in situ
9 ATELIERS
diagnostic vers préconisations

Accords

- **Enjeux communs**
- **Conventions et alliances**
- **Avantages et contraintes**
- **Forme & communication**

Mise en commun
des perspectives

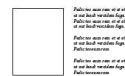
Constellation d'actions



Système collaboratif de recollement
des informations et potentiels de projet

**Plan d'actions
Engagements**

- **Definition 1** : ...
- **Definition 2** : ...
- **Definition 3** : ...
- **Definition 4** : ...
- **Definition 5** : ...
- **Definition 6** : ...
- **Definition 7** : ...
- **Definition 8** : ...
- **Definition 9** : ...
- **Definition 10** : ...



...
...
...
...

Extrait de : *Quels paysages pour demain ? Plan de paysage du Parc national des Calanques, diagnostic, coloco+ Gilles Clément+ ONF+ Stéphane Bosc, p.133, mars 2015*

Création d'une ambition
collective

Le Parc national des Calanques a lancé un appel à idées sur le thème des voies douces.
« l'objectif étant de faire émerger des idées et de co construire avec les lauréats. Il fallait vérifier régulièrement de l'adéquation des actions envisagées au regard des objectifs visés. »

Témoignage Albert Sayag, Plan de paysage du PN des Calanques

1.2 Diversifier les leviers d'actions et les supports d'intervention pour nourrir un vivier d'actions

Si un premier brainstorming permet de mettre sur la table un certain nombre de propositions d'actions. Pour initier de nouvelles pistes d'actions, élargir encore le champ des possibles, et ainsi, relancer les réflexions, il peut être intéressant d'avoir en tête différentes typologies d'interventions possibles. L'exercice consiste ensuite, à identifier, pour un objectif de qualité paysagère donné, les interventions susceptibles d'être mobilisées pour y répondre. Il peut utilement être recherché de combiner différents leviers.

Cette première partie s'appuie sur les typologies d'interventions paysagères locales, mises en avant dans le cadre d'un travail de recherche financé par le ministère de l'écologie (Moquay et al., 2007).

Leviers d'intervention Supports d'intervention	Les représentations	Les formes visibles	Les processus matériels
Certains éléments du paysage	<p>Sensibilisation par l'objet</p> <p><i>ex : action de communication sur l'arbre, la haie, ... visites de site</i></p>	<p>Gestion directe d'éléments paysagers [interventions concrètes, matérielles, dites 'opérationnelles']</p> <p><i>ex : action de modification, d'entretien, de construction...</i></p>	<p>Gestion indirecte d'éléments paysagers</p> <p><i>ex : incitations financières ciblées, contrat de rivière, règle d'urbanisme...</i></p>
L'ensemble paysager (le paysage dans son ensemble)	<p>Sensibilisation paysagère</p> <p><i>ex : action de communication, visites de site, ...</i></p>	<p>Artefact global [maîtrise du paysage dans son ensemble par la détermination ou la modification de ces formes visibles]</p> <p><i>ex : procédure de classement, construction ex nihilo, ...</i></p>	<p>Interventions génériques [dites transversales, ou liées à des politiques sectorielles]</p> <p><i>ex : planification réglementaire, outils relevant du droit d'usage des sols, chartes paysagères, ...</i></p>
Archétype	Paysage identité	Paysage décor	Paysage de territoire

Elle repose sur le fait de considérer d'une part :

Les leviers sur lesquels les interventions vont pouvoir porter, en s'appuyant sur la définition du paysage :

- ⇒ **Les représentations** (« **partie de territoire telle que perçue par les populations**, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations »)
- ⇒ **Les formes visibles** (« **partie de territoire** telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations »)
- ⇒ **Les processus matériels** (« **partie de territoire** telle que perçue par les populations, **dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations** ») ;

Et de croiser, d'autre part, ces 3 critères avec :

Deux types de supports d'intervention :

- **Certains éléments de paysage** (haies, bosquets, murets, petit patrimoine vernaculaire,...)
- **Le paysage dans son ensemble** (une unité paysagère du plan de paysage)

On obtient ainsi un panel d'interventions paysagères possibles (cf. tableau page précédente) relevant à la fois de **la pédagogie**, de **l'action directe ou indirecte** et de la **réglementation**.

La sensibilisation, parce qu'elle agit sur les représentations (des habitants, des acteurs locaux, ...) est à considérer comme une intervention à part entière sur le paysage, qu'elle porte sur un paysage donné (une unité paysagère), ou un élément du paysage.

Intervenir sur le paysage, c'est aussi intervenir sur les éléments de paysage, dans leur matérialité. Les interventions peuvent alors être très nombreuses et relever à la fois des collectivités publiques ou des acteurs privés (actions d'aménagement ou d'entretien des espaces et équipements publics, du patrimoine vernaculaire, l'insertion des bâtiments, ..). Ce type d'intervention, à l'échelle d'un paysage donné, est plus rare.

Enfin, en agissant sur les processus matériels, quelle que soit l'échelle considérée, il est possible d'intervenir de manière indirecte sur les éléments de paysage ou des paysages. Le recours à des aides ou des incitations peut permettre par exemple de modifier des pratiques et d'agir sur des éléments de paysage. Cela suppose de pouvoir s'appuyer sur des réseaux institutionnels sectoriels. A l'échelle d'une unité paysagère, d'autres instruments peuvent également être mobilisés, plus transversaux et génériques (documents d'urbanisme, planification stratégique, ...).

Pour donner de la visibilité au plan de paysage, il peut aussi être recherché dans le cadre de cette phase d'identification d'un vivier d'actions, des interventions pouvant être mises en place relativement rapidement

⇒ **Actions 'chocs'**

Elles peuvent être menées au lancement du PP dans l'objectif d'amorcer la démarche en portant un message fort auprès des acteurs

⇒ **Actions continues/régulières**

Elles s'inscrivent dans le temps pour maintenir une dynamique

Dans le cadre d'une stratégie de communication, il peut être intéressant de veiller à proposer des actions, qui s'inscrivent sur une échelle de temps et un rythme variable.

Certaines actions, mises en place à un moment précis du PP, en particulier, très en amont, peuvent permettre de démontrer de l'opérationnalité de la démarche, auprès du plus grand nombre.

La mise en place de telles actions « communicantes » peut ainsi être recherchée à intervalle régulier pendant l'élaboration du plan de paysage. Celles-ci peuvent en effet permettre de maintenir une dynamique en continu.

Au contraire, certaines actions plus 'expérimentales' ou 'indirectes' inscrivent le PP dans un temps long dans le cas d'un d'infléchissement progressif.



Retours d'expériences – Comment donner de la visibilité à la démarche ?

La ville de Mamoudzou n'a pas attendu la finalisation de son programme pour engager des actions en cours d'élaboration du PP sur notamment des espaces menacés. Pour exemple, le plan de revégétalisation mené a permis de répondre à l'urgence de la situation et par la même de rendre visible la démarche PP auprès des habitants.

Nombre de plantes demandées par village	
Village	Nombre
Passamainty	130
M'tsapéré (quartier Bonovo)	29
Tsoundzou 2	18
Tsoundzou 1	188
Doujani	184
Kawéni	192
Mamoudzou(Mgombani)	85
Cavani	284
Vahibé	234
Autres espaces plantés par la commune	700
TOTAUX	2050

« Dans le cadre du plan de revégétalisation de la commune, un des objectifs de qualité paysagère du plan paysage de Mamoudzou et une des mesures d'atténuation des effets du réchauffement climatique, une des mesures de la stratégie « développement durable », de la commune, la Ville a engagé un travail avec les associations villageoises du territoire afin de revégétaliser les espaces anthropisés et naturels de Mamoudzou pour d'une part, accroître la couverture végétale, d'autre part, créer les conditions climatiques pour la détente et la marche et, par ailleurs, améliorer le cadre paysager de la commune.

Pour atteindre ces objectifs, la commune a acquis, dans le cadre d'un marché de fournitures, plus de 2000 plantes qui seront mises à disposition des associations et qui serviront à la revégétalisation des sites identifiés conjointement par la commune et les associations concernées. »



Extrait de : Note de synthèse à titre informative – plan de paysage de revégétalisation des espaces anthropisés et naturels de la commune de Mamoudzou, Commission aménagement, Ville de Mamoudzou, janvier 2016

« Mamoudzou lance une grande opération de revégétalisation de ses villages et des axes de circulation. Alors que plus de 2.000 arbres vont être plantés, la mairie organise mardi après-midi une réunion publique sur son plan paysage. »

Extrait et photo : JDM Le journal de Mayotte, 15 janvier 2016 ; www.lejournaldeamayotte

1.3 De l'importance d'associer les parties prenantes : démultiplier les possibilités de faire et trouver des relais

Un programme d'actions ne s'élabore pas sans associer les parties prenantes. Ces dernières sont indispensables pour l'identification du vivier d'actions. L'autre avantage de ce processus est qu'il permet d'identifier les freins et les degrés de motivation de chacun. Il va ainsi permettre d'identifier les personnes ou organismes qui pourront constituer des relais précieux.

De différentes natures, ces relais pourront porter le plan de paysage ou faciliter sa mise en œuvre apportant un appui qu'il soit financier, réglementaire, pédagogique ou « intégrateur ».



Témoignage : l'importance des relais

« Outre les acteurs habituels (élus, acteurs socio-économiques, professionnels-entrepreneurs, associations locales, habitants...), j'insisterais encore plus aujourd'hui sur : les Communautés de communes, les syndicats de gestion, les chambres consulaires. En effet, si le portage dans la durée du PP par la structure porteuse n'est pas certain (conséquence de changements politiques, des changements de postes en interne, etc.), le rôle de relais, voire "d'ambassadeurs du PP" que peuvent jouer ces acteurs est essentiel. Si leur participation et contribution sont reconnues, bien mises en avant et valorisées durant la construction du PP, il y a de fortes chances pour que les actions inscrites dans un programme de PP soient concrétisées. C'est eux qui parleront demain du PP ! »

Nathalie Salinas, PNR des Monts d'Ardèche

Les chargés de mission de différentes thématiques du PNR ont été sollicités (chargé de mission forêt, agriculture, tourisme, patrimoine naturel TVB/Natura 2000, urbanisme, ...) lors de l'élaboration du programme d'actions dans l'objectif d'identifier comment chacune des différentes politiques animées par le PNR pouvaient contribuer aux objectifs formulés en matière de paysage. Les documents de programme et de références spécifiques à ces politiques sectorielles sont venus en appui (plan, charte forestière, schéma touristique...) pour identifier les leviers mobilisables pour le PP.

Mathieu Perroz, PNR des Ardennes

Quelques relais possibles identifiés en séances

Actions ayant un impact direct sur les mentalités : les représentations

- Structure porteuse de projet (PNR, service...)
- Acteurs politiques
- Associations : CPIE, organisateurs d'événements festifs
- animateurs, formateurs
- Professionnels de tourisme, chambres consulaires...
- Correspondant de la presse locale
- Classement et label facilitateur de reconnaissance
- Communes volontaires
- Porteurs de projets innovants (TEP CV)
- Les écoles
- ...

Actions à portée réglementaire ou incitative

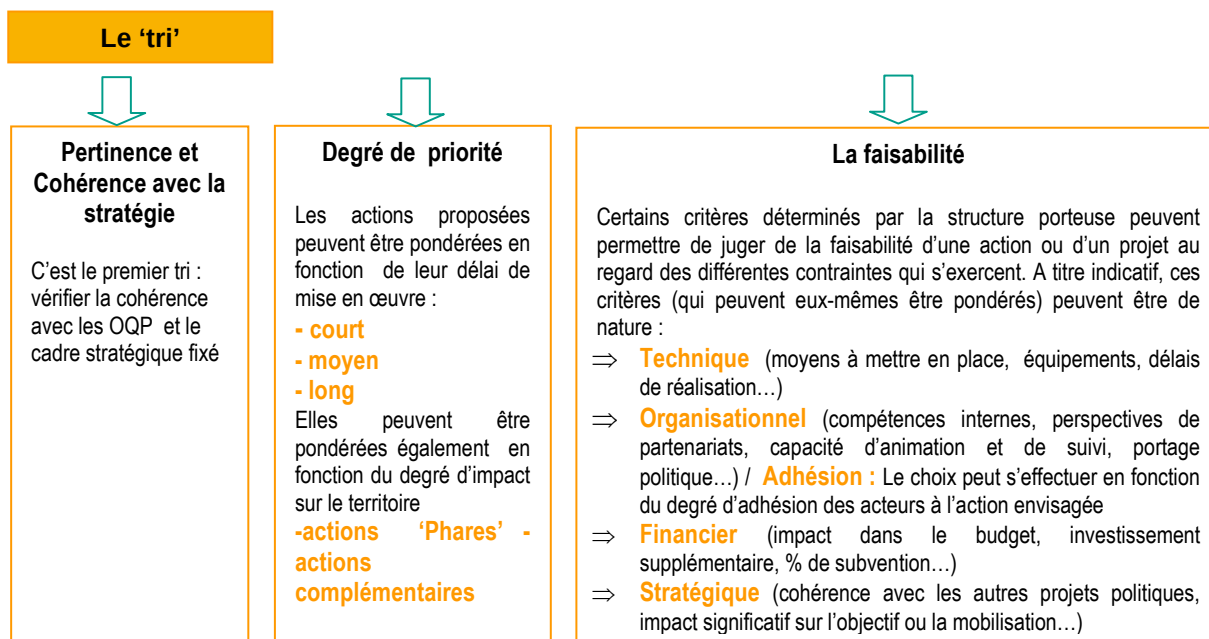
- Agence d'urbanisme
- Syndicat mixte
- PNR
- Chargé de mission en charge de l'urbanisme
- ...

Actions à portée opérationnelles de gestion directe sur les structures ou formes visibles

- Communes volontaires
- Organismes financeurs
- animateur
- Chargés de missions et porteurs de projets...
- Particuliers
- ...

2 Juger de la pertinence et de la faisabilité des actions – Le choix des actions

Une fois le vivier d'action élaboré, il s'agit pour la collectivité **d'évaluer à la fois la pertinence, la priorité et la faisabilité des actions identifiées par des critères qu'il lui appartient de définir**. Cet exercice est facilité par la phase amont de hiérarchisation des enjeux et des objectifs prioritaires. Le travail à cette étape porte donc sur l'opportunité des actions en fonction de critères définis et pondérés par la structure porteuse du plan de paysage.



Quelques points de vigilance soulevés par le groupe de travail

Attention au caractère discriminant d'une priorisation, celle-ci peut s'avérer bloquante par la suite. Le programme d'actions reste un document dynamique qui doit pouvoir s'adapter si des éléments de contexte viennent à évoluer.

Il semble nécessaire de définir des critères et d'apporter des précisions sur des actions qui pourraient être mises en œuvre, en particulier dans la perspective d'un appel à projets ultérieur (pour l'identification de ces actions).

Certaines actions immédiates permettent d'avoir un impact en termes de communication, ce qui peut être intéressant au démarrage du PP

A ce stade il ne s'agit pas d'être d'entrée de jeu dans l'opérationnalité mais dans la crédibilité notamment technique (vérification, sorties, références...).



Témoignages : l'importance de vérifier la faisabilité des propositions, avec les personnes ressources compétentes

« Pour les grandes problématiques (agricole, tourisme....) des visites en bus sur sites avec des élus, des techniciens et des partenaires ont eu lieu. Il s'agissait à partir de stratégies de tester le bien fondé des actions liées. »

Elisabeth Billet PP de la Vallée de l'Authie

« Il est nécessaire d'être dans la crédibilité : pour les propositions d'actions reposant sur des pratiques culturelles, il est nécessaire d'avoir les bons contacts et des experts techniques sur le terrain pour porter les actions et surtout vérifier. »



Olivier Van Poucke PP, Bocage Paysage, PP de la Vallée de l'Authie (rétablissement des cheminements)

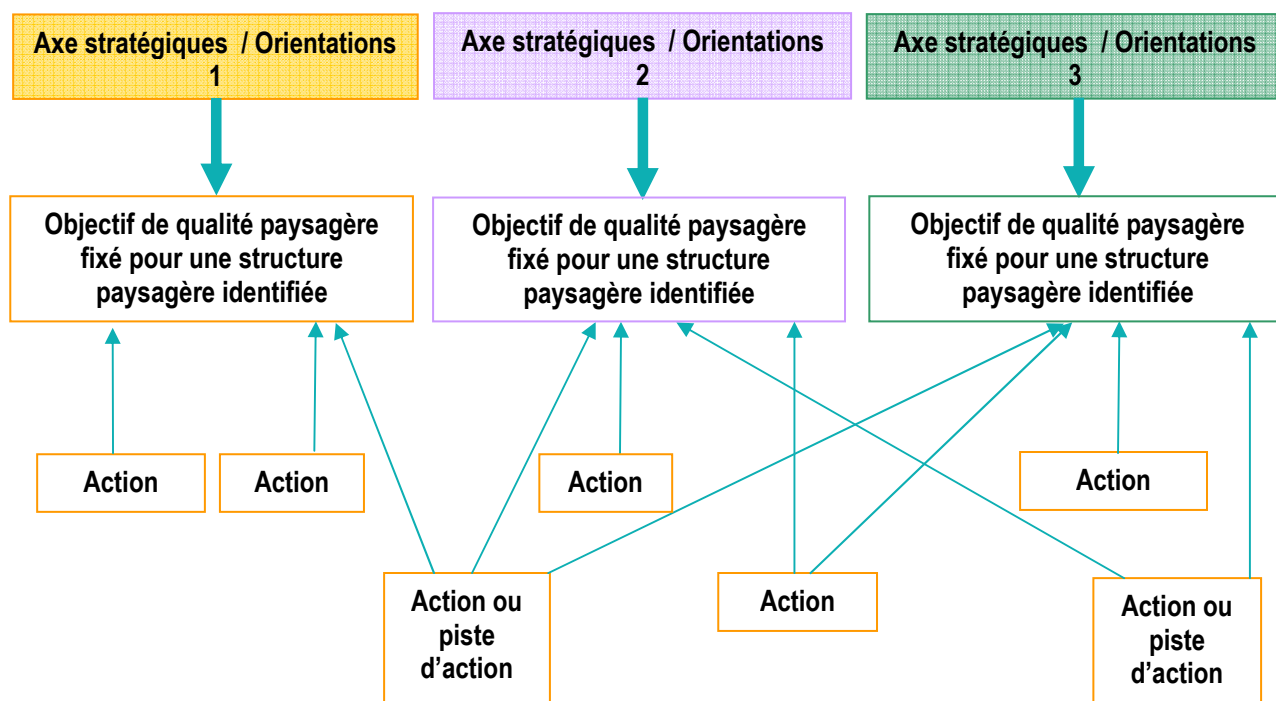
3 L'organisation du plan d'actions

3.1 Rendre lisible le programme d'actions

L'enjeu pour la collectivité est de construire son programme d'actions de façon à pouvoir ré-interroger régulièrement, l'adéquation entre une action et ses finalités, c'est-à-dire entre une action et l'objectif ou les objectifs auxquels elle vise à répondre.

Une même action peut en effet contribuer à plusieurs objectifs. Il est alors nécessaire de donner de la lisibilité à ce programme afin que les porteurs et relais du PP puissent saisir la cohérence et l'articulation des actions envisagées dans leur ensemble.

L'organisation



Point de vigilance

- Un objectif peut conduire à la mise en oeuvre de plusieurs actions ou piste d'actions et, en particulier relevant de différentes typologies
- Une action peut contribuer à plusieurs objectifs
- Le document doit rester lisible et appropriable par tous



Retours d'expériences : la lisibilité du programme d'action

Pour plus de lisibilité le PP de la partie Est de PNR des Ardennes contient un tableau de synthèse en fin de programme d'actions. On peut y retrouver l'ensemble des enjeux, orientations, objectifs et actions à mettre en œuvre ainsi que les communes concernées et les lieux pré ciblés, ce qui facilite l'appropriation par d'autres acteurs et permet aux communes de s'y retrouver au sein du document en cibler leur implication.

Enjeux	Objectifs	Orientations	Pistes d'actions	Indicateurs d'évaluation	Lieux préciblés	Anchamps	Aubrives	Begnyn-sur-Meuse	Charnois	Chooz	Deville
Maintenir la forte naturalité des paysages et la lisibilité des panoramas	Préserver les paysages à forte naturalité	1. Préserver les espaces naturels fragiles et maîtriser leurs usages	utiliser les outils offerts par Natura 2000 sur le massif forestier, identifier et protéger le réseau écologique, organiser la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels les plus sensibles	part des surfaces dont le propriétaire a signé un contrat Natura 2000 "lots de sénescence" ou "régénération naturelle" parmi la ZPS du Plateau ardennais	Cœur de nature*						
		2. Atténuer les impacts des aménagements forestiers et des boisements agricoles	identifier les secteurs paysagers stratégiques, développer la collaboration avec les différents propriétaires (ONF, CRPF, SFDCDC...)	part d'avis positifs concernant le volet paysager des aménagements forestiers parmi les projets soumis à validation	Zones visibles depuis des sites paysagers touristiques* et des itinéraires de découverte primordiaux*						
		3. Masquer les tranchées forestières et mettre en scène les réseaux aériens RTE	programmer des écrans paysagers et coloriser les pylônes les plus impactants dans le cadre de la convention signée avec RTE, sinon voir pour quelques reimplantations permettant de casser la linéarité des tranchées	part de linéaires de réseaux aériens RTE traités paysagèrement parmi les plus impactants	Zones visibles depuis des sites paysagers touristiques* et des itinéraires de découverte primordiaux*						
Maintenir un équilibre entre espaces ouverts et fermés		4. Contenir l'enfrichement et rouvrir les clairières et vallées	continuer les formations à la greffe et taille des fruitiers, proposer des solutions de valorisation des fruits (pressoirs), développer des aides à la (re)plantation de vergers	part des surfaces en clairière (ouvertes à vocation agricole, de potagers...) parmi les unités paysagères du massif primaire de l'Ardenne	Espaces de respiration stratégique*						
		5. Mettre en scène le paysage depuis les principaux axes de desserte par des percées visuelles et éviter la conurbation	identifier les secteurs paysagers stratégiques, suivre les documents d'urbanisme	nombre de projets opérationnels accompagnés concernant des percées visuelles et nature de ces projets	Cônes de vue à partir des itinéraires de découverte primordiaux* et entrées ou traversées routières stratégiques*						

Extrait : Plan de paysage du PNR des Ardennes Est – Programme d'actions – Bocage Paysage- tableau récapitulatif des actions p.249

3.2 Le contenu des fiches d'actions

Il n'existe pas une fiche action type, la structure porteuse adoptera son propre cadre. Néanmoins un certain nombre d'informations contribuant à la définition d'une action ou de pistes d'actions peuvent être identifiés. .

- ⇒ **Données de cadrage**
 - Orientations générales
 - Rappel des objectifs
 - Contexte (opportunités et enjeux) / constat
 - Enjeux
 - Bénéficiaires
 - ...
- ⇒ **Localisation**
 - Communes concernées (cartographie ou liste)
 - Unités paysagères concernées
 - Structures paysagères concernées
 - ...
- ⇒ **Donnée de mise en œuvre / feuille de route**
 - Recommandations
 - Description des opérations (projets, mesures, actions...) envisagées
 - Maîtrise d'ouvrage
 - Partenaires techniques
 - Moyens à mettre en place (Animation, MOE interne, AO...)
 - ...
- ⇒ **Programmation**
 - Echancier de réalisation, calendrier prévisionnel
 - Fréquence de l'action
 - Coût prévisionnel estimé
 - Impact sur le budget, coût supplémentaire, financements possibles
 - ...
- ⇒ **Appui / relais**
 - Outils existants
 - Références
 - En lien
 - ...
- ⇒ **Niveau de faisabilité** (compétences internes, capacité d'animation et de suivi, portage politique...)
 - Contraintes identifiées
 - Priorité actions phare / actions complémentaires
 - Engagement des élus
 - Délais à court, moyen ou long terme
 - ...
- ⇒ **Suivi/évaluation / résultats attendus**
 - Indicateurs de suivi
 - Niveau d'avancement des actions, du projet
 - Objectifs (cohérence, impact significatif sur la mobilisation...)
 -



Points de vigilance

- Veiller à apporter des éléments relatifs au suivi et à l'évaluation (indicateurs)
- Veiller au caractère synthétique des fiches

Les pages qui suivent, présentent un ensemble de fiches issues des Plans de paysage lauréats de l'appel à projets 2013



Extrait : Plan de paysage de Mamoudzou – phase 2 dispositions

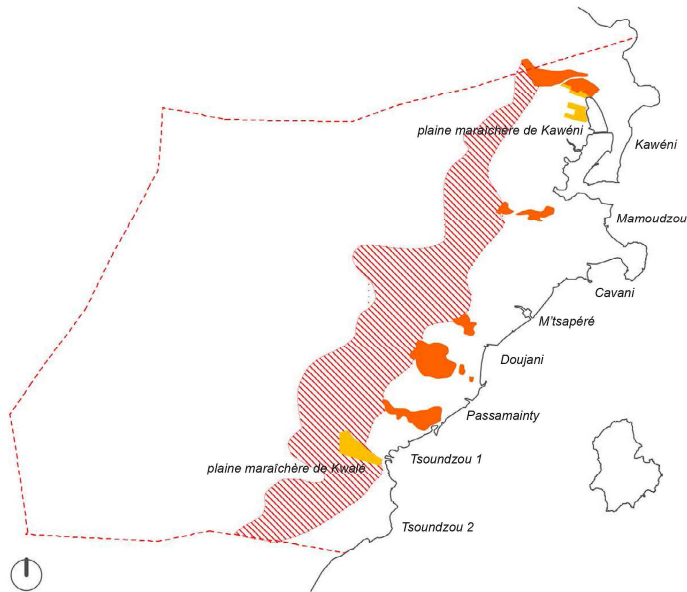
OSSATURE
VÉGÉTALE

PLAN PAYSAGE DU GRAND MAMOUZOU - JNC AGENCE SUD - (HORUS - ESPACES - ATELIER DES CRÉATIONS FANTASQUES) PAGE 42

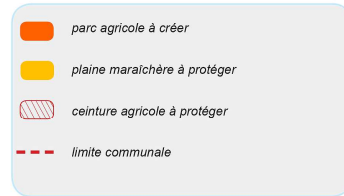
LA FICHE ACTIONS

OBJECTIF 2 : PRÉSERVER, RESTAURER ET DÉVELOPPER UNE OSSATURE VÉGÉTALE D'ACCOMPAGNEMENT À LA VILLE ACTION 2.3 : DÉVELOPPER L'AGRICULTURE URBAINE	
<p>Temporalité des actions</p> 	<p>Remarques</p> <p>Un exemple de parc agricole existe déjà sur la commune à travers le parc M'pweka. On y trouve un cheminement ouvert au public et des terrains cultivées (spontanées ou souhaitées)</p>
<p>Développement et justification</p> <p>L'autosuffisance alimentaire est cruciale pour une île. Elle permet de réduire le coût des produits alimentaires en limitant les importations. Mamoudzou regroupant presque un tiers de la population de l'île doit préserver des terrains dédiés à l'agriculture, si elle souhaite s'engager dans une démarche de développement durable.</p> <p>LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE URBAINE (COMME OSSATURE VÉGÉTALE EN ACCOMPAGNEMENT DE LA NOUVELLE VILLE EST UNE MESURE FONDAMENTALE À PRENDRE POUR ABOUTIR À UN PROJET DE TERRITOIRE RAISONNÉ.</p> <p>Pour cela, il s'agit de préserver et de développer l'agriculture urbaine à différentes échelles sur le territoire.</p> <p>D'abord à l'échelle de la parcelle, de manière sporadique à l'intérieur de la ville, car la proportion d'espaces libres préconisée (cf 1.3) pour chaque terrain constructible peut être en partie dédiée à l'agriculture. Ces nouvelles «poches agricoles» peuvent se traduire sous différentes formes et statuts (terrains cultivables individuels, collectifs, privés, publics ou gérés par une association...).</p> <p>Ensuite à l'échelle des quartiers-villes, les coupures d'urbanisation, sont également à maintenir afin d'endiguer notamment le phénomène de conurbation sur le littoral, et peuvent être qualifiées en parcs agricoles. Cette forme d'occupation du territoire a de nombreux avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le maintien des espaces non constructibles à l'intérieur de la ville implique de leur attribuer une fonction pour assurer leur pérennité. Qualifier ces coupures «vertes» en parc périurbain pourrait être une solution. Toutefois, la gestion de ce type d'espaces par les services des Espaces Verts est extrêmement coûteuse contrairement à l'agriculture qui est un outil alternatif de gestion peu onéreux au même titre que la forêt. - La mise en place d'un parc agricole permet également de protéger et de développer l'agriculture aux portes de la ville, mais aussi de diversifier les paysages et de donner à voir les parcelles cultivées auprès d'un public et notamment des plus jeunes générations. Une emprise de 5 à 10 m pourrait en effet être consacrée à un cheminement public et ses abords. (cf schéma de principe du parc agricole page ci-contre) - En approvisionnant directement les marchés locaux de la ville en produits frais, auprès d'une population de plus en plus nombreuse, ces parcs permettent également de limiter les importations coûteuses pour 	<p>l'île, contribuant également à lui redonner une certaine autonomie.</p> <p>Enfin, à l'échelle de la commune, la ceinture d'agroforêt a un rôle fondamental d'espace tampon entre l'urbanisation et la forêt, et mérite d'être préservée.</p> <p>Pour des raisons différentes, il est également capital de préserver les deux dernières plaines maraîchères de la commune.</p> <p>En raison d'un manque d'espace de plus en plus conséquent sur le territoire communal, les plaines, terres les plus fertiles, les plus accessibles et les plus performantes pour l'agriculture, facilitent également l'implantation des bâtiments d'activités. C'est notamment le cas pour la plaine de Kawéni où la commune a fait le choix d'installer sa zone d'activités. Aujourd'hui, cette plaine possède encore des terrains cultivés et des parcelles non urbanisées.</p> <p>Compte tenu du bon rendement de ces sols, et du fait qu'ils soient également créateurs d'emplois, nous proposons de conserver une partie de la plaine de Kawéni, celle en contact avec la mangrove, en terrains agricoles et de préserver l'intégralité des parcelles dédiées au maraîchage dans la plaine de Kwalé. Le reste des terrains plats non urbanisés de Kawéni pourra être consacré à l'installation de nouveaux bâtiments d'activités. En effet, ces grands volumes s'intègrent mieux en plaine que sur les versants des reliefs abrupts.</p> <p>Par ailleurs, une réflexion doit être menée sur le type d'agriculture souhaitée.</p> <p>L'agriculture vivrière qui se traduit sous la forme d'agro-forêt est encore le modèle le plus répandu sur le territoire. Elle possède de nombreux avantages tant sur le plan paysager qu'environnemental : forte diversité, couvert forestier associé aux herbacées augmentant la rentabilité des terres, association de plantes complémentaires permettant de lutter plus facilement contre les parasites, biodiversité plus importante...</p> <p>Aujourd'hui, l'agriculture vivrière semble faire l'objet d'une mutation vers une nouvelle forme d'agriculture plus destinée à la vente et se diversifiant (maraîchage, élevage, vergers...).</p> <p>L'agriculture n'est pas seulement une activité de production alimentaire, elle a également une fonction économique et un rôle à jouer dans la gestion du territoire et de réintroduction de la nature en ville. Elle contribue également à diversifier les paysages.</p>
<p>Mise en oeuvre</p> <p>> A l'échelle de la parcelle: mise en place de mesures de sensibilisation favorisant l'installation de jardins vivriers dans les espaces libres définis dans le règlement du PLU</p> <p>> A l'échelle des quartiers-villes :</p> <ul style="list-style-type: none"> # protéger les zones maraîchères de Kwalé et de Kawéni en les classant en Zones Agricoles Protégées (ZAP) ou en installant un Périmètre de Protection et de Mise en Valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PAEN) # préciser les limites des parcs agricoles, les classer en ZAP, en 	<p>Espace Naturel Sensible (ENS) ou installer un PAEN , lancer des marchés de maîtrise d'oeuvre sur la conception et la réalisation de ces parcs agricoles.</p> <p>> Structure pouvant être utilisée concernant le foncier : la Société d'Aménagement Foncier et d'Aménagement Rural</p> <p>> A l'échelle de la commune : classer la ceinture agricole en Zone Agricole Protégée</p> <p>> Organiser une économie agricole locale (identification d'une main d'oeuvre, mise en place de coopératives et d'un réseau de distribution et de commercialisation ...)</p>
<p>Synthèse</p> <p>> A l'échelle de la parcelle : développer l'agriculture urbaine à l'intérieur du tissu urbain par la préservation de jardins.</p> <p>Des espaces libres seront préservés lors de nouvelles constructions dédiés à l'agriculture vivrière</p> <p>> A l'échelle des quartiers-villes : qualifier les 5 coupures d'urbanisation en 5 parcs agricoles traversant</p> <p>> A l'échelle de la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> # Utiliser les sols fertiles du territoire pour fournir une production 	<p>accessible au plus grand nombre. Se servir des ressources du territoire pour développer une économie agricole</p> <p>Pérenniser la ceinture agricole existante</p> <p>Préserver la plaine de Kwalé et une partie de la plaine de Kawéni à vocation agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> # Utiliser les terres agricoles comme espaces tampon entre l'urbanisation et le milieu naturel <p>> Mise en place d'une réelle économie agricole locale afin de pérenniser les espaces non bâti en respiration urbaine</p>

ILLUSTRATIONS



Action 2.3 : Développer l'agriculture urbaine



LE JARDIN PARTAGÉ :

Un jardin partagé est un jardin conçu, construit et cultivé collectivement par les habitants d'un quartier ou d'un village.

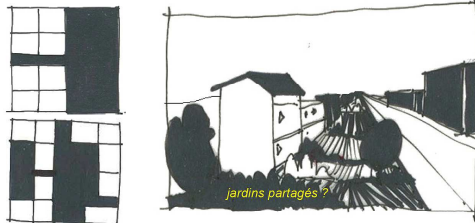
Un jardin partagé ne se décrète pas, il prend tout son sens parce qu'il répond aux attentes et aux besoins des habitants d'un lieu. Réunis en association les habitants gèrent le jardin au quotidien et prennent les décisions importantes collectivement. En ce sens chaque projet est unique par son aménagement et son fonctionnement.

Ces jardins se fondent sur des valeurs de solidarité, de convivialité, de lien et de partage entre les générations et les cultures.

(Source : www.jardins-partages.org)

> VALORISER UN POTENTIEL : LA FORTE IMBRICATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA VILLE

> A l'échelle de la parcelle : qualifier les espaces libres en jardins

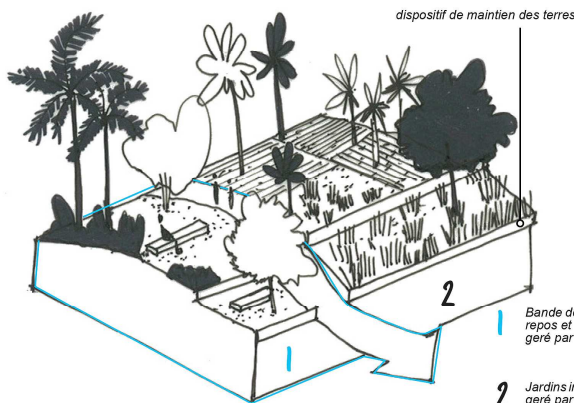


Espaces libres en noir traités en jardins bâti en blanc



Parcelle cultivée à l'intérieur de la ville

> A l'échelle des quartiers-villes : qualifier les coupures d'urbanisation en parc agricole



Principe de parc agricole

1 Bande de 5 à 10m : espace de repos et cheminement géré par la collectivité

2 Jardins individuels ou partagés gérés par les habitants

> A l'échelle de la commune : préserver la ceinture agricole et les plaines maraîchères de Kawéni et de Kwalé



Agroforêt sur les hauteurs de Cavani. Nombreux manguiers.



Maraîchage dans la plaine de Kawéni en contact avec la mangrove



Extrait : Plan du Trièves - Objectifs de qualité paysagère et programme d'actions

Action complémentaire HABITER	3.4 Formation continue des élus (ou atelier permanent « paysages » de la commission)
Communes concernées	Communes du Trièves
Contexte : opportunités & enjeux	<p>La CCT met en œuvre les objectifs de qualité paysagère du Plan de Paysage du Trièves. Les membres de la commission Aménagement, urbanisme et paysage en sont les portes paroles et vecteurs, au sein des autres commissions de la CC, auprès des autres élus de leur commune et de leurs administrés.</p> <p>Ils sont amenés à se positionner sur des projets, sur des orientations stratégiques, et le seront encore plus si la CCT prend la compétence urbanisme.</p>
Objectifs	Au fil des séances de travail de la commission, des apports techniques ou méthodologiques, des visites de sites, des interventions de personnes ressources contribuent à développer une « culture commune » des élus (parfois nouveaux), leur appropriation des enjeux, des acteurs, des outils mobilisables, et un développement de leurs compétences pour accompagner les projets vers plus de qualité paysagère.
Contenu	Formation continue des élus, en particulier des membres de la commission Aménagement, urbanisme et paysage. Cette formation peut être intégrée au fonctionnement habituel de la commission
Feuille de route	<p>Cette « formation continue » pourra prendre différentes formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il peut s'agir par ex d'½ h d'intervention sur un thème en début de chaque séance de travail (ou 1 séance sur 2). Un intervenant extérieur peut être sollicité pour un sujet spécifique ou un apport méthodologiques particulier. Un programme peut être monté en début d'année. il serait souhaitable de privilégier les ressources du Trièves (par ex. Terre vivante, ou autres acteurs locaux...) - Il peut être aussi intéressant de prévoir un temps d'échange et d'analyse collective des « sujets chauds » du moment, en lien avec les objectifs de qualité paysagère, accompagné par la paysagiste conseil du CAUE. - Les lieux de réunion de la commission, tournant sur le territoire, peuvent aussi être l'occasion de visites de sites (cf. fiches revue de projets, ou référentiel). - Un ou des « voyages d'études » hors Trièves pourraient également rentrer dans ce cadre (aller voir des références intéressantes)
Engagement des communes et de la CCT	Participer aux actions de formation (élus délégués, membres de la commission)
Résultats attendus	Culture commune des élus, Capacité d'expertise Transmission, diffusion des connaissances
Outils, documentation, opérations de référence	Formations CAUE 2013 « Ateliers projet paysage » 2014
Maitrise d'ouvrage	Communauté de Communes du Trièves
Maitrise d'œuvre et accompagnement	Paysagiste conseil, CAUE, AURG, Plateforme d'ingénierie territoriale, organismes de formation des élus (association des maires...)
Calendrier	Dés 2015
Coût	Animation : à définir Intervenants : à définir
Evaluation	Bilan annuel des actions de formation réalisées : nombre d'actions et de participants, évaluation
Fiches actions liées	Fiche « revue de projets » Fiche programmation culturelle

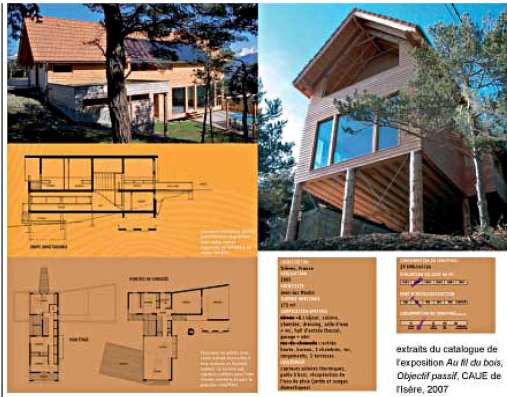
Action complémentaire
HABITER

**3.4 Formation continue des élus
(ou atelier permanent « paysages » de la commission)**



1 - Atelier paysage in situ à Lavars juin 2014 , lecture des évolutions perceptibles dans le paysage ouvrant sur un débat sur l'extension souhaitable des bourgs.

2 - Extraits des fiches issues des 5 séances "sensibilisation formation" organisées par le CAUE en 2013



du hameau au lotissement
> problème de consommation de foncier
se regrouper en hameau est depuis toujours une réponse pour l'entraide, la vie sociale mais surtout pour libérer les terres à exploiter
Comment limiter l'étalement urbain ?
Des réponses peuvent être apportées par différentes formes architecturales :

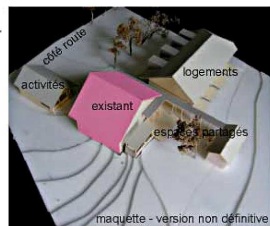
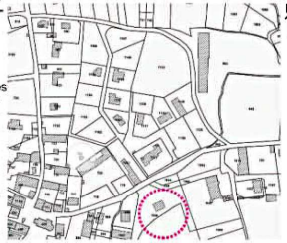
> un seul volume type maison pour plusieurs familles



Traitement de l'accès à la maison séparé du jardin et restauration de la

❶ **Projet d'habitat groupé - 4 logements en extension et locaux d'activités d'un bâtiment existant**

Contexte : un groupe formé de 4 foyers s'est constitué pour proposer un projet d'habitat groupé au cœur de Chichilianne. Les membres du groupe projettent de réhabiliter et de créer une extension à une maison existante afin d'y installer leurs logements et des locaux d'activités (artisan boulanger, paysagiste-espaces verts, stages artistiques chants et musique). En amont de la demande de permis de construire, les pétitionnaires ainsi que leur architecte ont rencontré l'architecte conseiller afin de bien accorder leur demande avec le document d'urbanisme. Le projet étant séduisant en différents points de vue (activités économiques en cœur de village, installation de plusieurs foyers sans trop consommer de foncier, etc.), les élus souhaitent rendre compatible le document d'urbanisme afin qu'un tel projet puisse prendre forme (le zonage actuel limite les possibilités d'extension).



B / Présentation du projet d'habitat groupé «l'alpage», par Peter Wendling, architecte, qui a eu l'occasion de suivre l'évolution du projet

Les documents ci-dessous ont été présentés par le pétitionnaire lors de son rendez-vous en consultation architecturale. Cette version n'est pas la définitive du dossier de demande de permis de construire. Le projet comprend la rénovation de la maison existante ainsi que la construction en extension au nord-est de logements et de 2 annexes dédiés aux espaces communs et activités professionnelles.



Plan de Paysage du Trièves / B. Rétif (Itinéraire Bis) & A. Daburon (JAM), juin 2015



Extrait : Plan de paysage de la Vallée de l'Authie - programme d'actions

3/1 Accompagner le développement des communes



D938 : Vue directe sur les HLL

Contexte et enjeux

Au regard d'autres territoires, la vallée de l'Authie est peu soumise aux pressions urbaines hormis sur ses poles urbains d'importance, comme Boullens et Aux-le-Château, et sur la frange littorale. Toutefois les campagnes de terrain ont fait ressortir un certain nombre de dysfonctionnement dans la gestion de l'urbanisation de l'habitat, de l'économie et de loisirs, en termes de modes d'implantation et d'insertion dans le paysage.

Le diagnostic préalable montre une perte progressive de l'organisation originelle des bourgs et des conquêtes parfois maladroites des versants.

L'absence de documents d'urbanisme sur une grande partie du territoire ne permet pas de gérer et accompagner les développements urbains pour qu'ils s'inscrivent au mieux dans la trame originelle.

Une forme d'urbanisation de loisirs touche plus spécifiquement la moyenne et basse vallée. Il s'agit des habitats légers de loisirs. Majoritairement implantés en fond de vallée et en marge des bourgs, ils génèrent des « villages satellites » peu intégrés dans le paysage (étendue de cabanons blancs). Ils supplantent même parfois les bourgs de par leur surface d'occupation du sol. De plus, le statut de ces habitats tend à évoluer de résidence secondaire à résidence principale en échappant aux règles d'urbanisme.

Au même titre que les motifs paysagers vu préalablement, la maîtrise de l'urbanisation prend une part importante dans la préservation et la valorisation du territoire et de son identité. De vallées à plateau, différentes typologies urbaines sont présentes sur le territoire dont il faut tenir compte afin de respecter les identités plus locales.



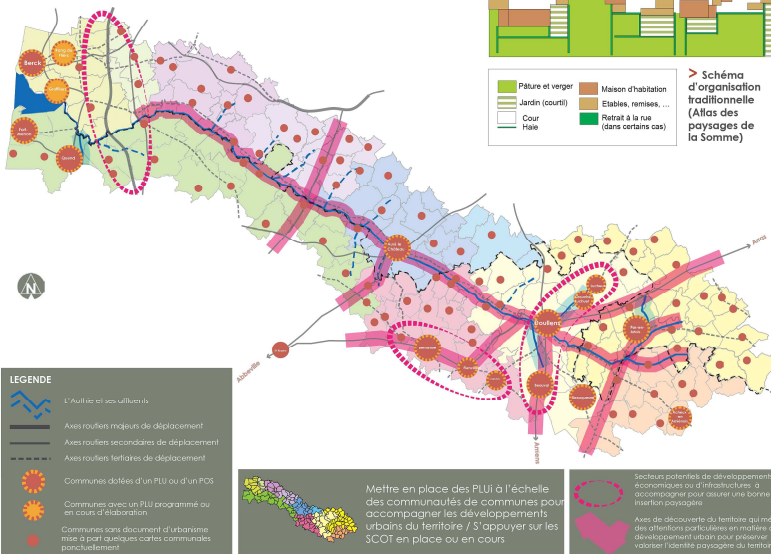
D938 : Vue sur un village traversant la vallée

3/1 Objectifs et recommandations

Objectifs :

- Définir des principes paysagers par typologies urbaines pouvant être intégrés aux documents d'urbanisme
- Maîtriser le développement des zones d'habitats de loisirs

> S'appuyer sur les documents d'urbanisme comme outils de préservation pour le paysage.



Recommandations

* Définir des principes paysagers par typologies urbaines pouvant être intégrés aux documents d'urbanisme :

- Pour les villes :

- Accompagner les extensions urbaines sur les versants en prenant en compte les impacts paysagers qu'elles sont susceptibles de générer pour proposer des implantations, typologies et volumes architecturaux adaptés au lieu
- Définir une limite d'implantation sur le versant visant à préserver une non constructibilité des hauteurs de versants
- Accompagner les extensions commerciales et économiques pour une meilleure intégration paysagère (traitement des voies, gestion des interfaces) et une meilleure prise en compte de l'environnement (gestion de l'eau, de l'éclairage, de perméabilité du sol, trame verte)
- conforter les zones économiques et commerciales existantes pour éviter d'en créer de nouvelles

- Pour les villages :

- Dans les zones agricoles :

 - Respecter les modes d'implantation et de recul du bâti par rapport à la rue (se référer aux documents des CAUE)
 - Maintenir des respirations entre les bourgs et entre bourgs et hameaux (limiter les effets de conurbation)

- En vallée :

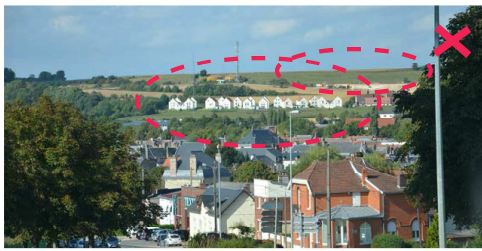
 - sur les villages rues : éviter les constructions neuves sur butte qui ferment les vues vers le fond de vallée et ne respectent pas les modes d'implantation originelle
 - Dans les contre-vallées :

 - Maintenir l'inconstructibilité des vallées côchées non habitées à l'heure actuelle
 - limiter la conquête des versants pour préserver la configuration des villages suivant le vallon

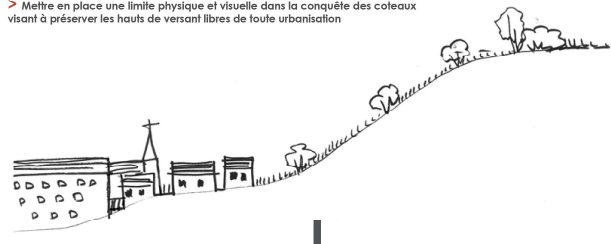
* Maîtriser le développement des zones d'habitats de loisirs :

- Sensibiliser les gestionnaires des sites existants pour une meilleure intégration visuelle et paysagère
- Accompagner les nouveaux développements de ces zones de loisirs (localisation, surface, intégration paysagère et typologie des habitats, recul par rapport à la rivière)
- Valoriser d'autres formes d'habitat de loisirs plus intégrées à l'esprit du lieu (gîtes à la ferme, cabanons dans les arbres...)
- Mettre en place des servitudes de passage pour accéder au Sentier de l'Authie
- Encourager la définition d'un projet qualitatif pour tout développement d'une zone de loisirs avec équipe pluridisciplinaire comprenant un paysagiste
- Favoriser leur développement dans la proche périphérie des zones urbanisées et les intégrer dans la trame d'organisation du village
- Eviter le développement de ces structures légères de façon unitaire en entrée de bourg

3/1 Illustrations sur les modes d'implantation et de développement des bourgs



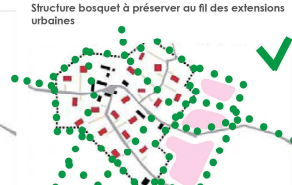
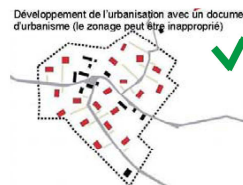
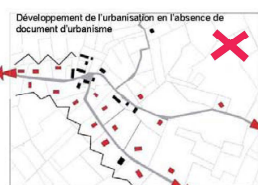
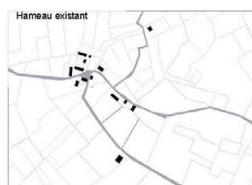
> Mettre en place une limite physique et visuelle dans la conquête des coteaux visant à préserver les hauts de versant libres de toute urbanisation



> Anticiper les impacts visuels des nouvelles constructions dans la conquête des versants en terme de motifs (éviter l'implantation systématique et la monotypologie du bâti) et en terme d'insertion paysagère (mesures compensatoires de restitution d'un maillage bocager arboré amoindrissant l'impact visuel du bâti)

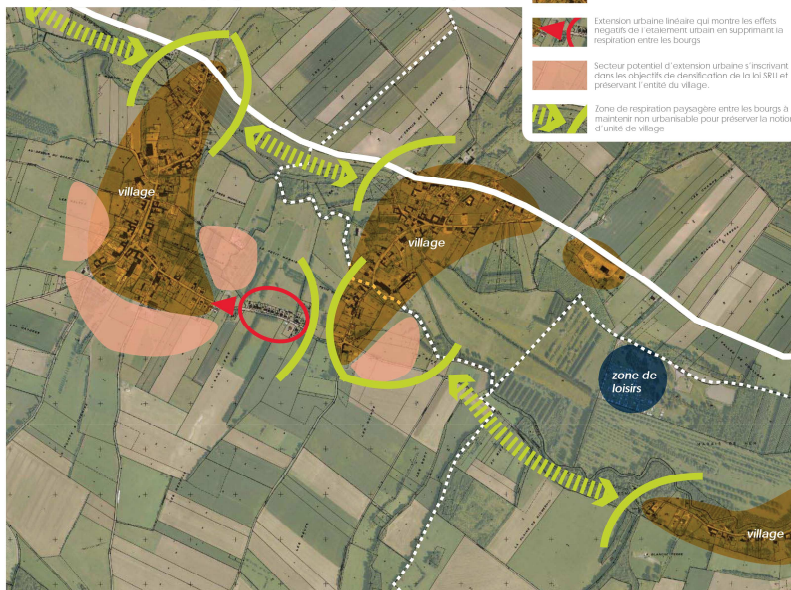


> Principes possibles d'extension du paysage habité à l'échelle d'un bourg ou d'un hameau



3/1 Illustrations sur les modes d'implantation et de développement des bourgs

> Principe de maintien de respirations paysagères entre les bourgs en vallée comme en plateau



> Intégrer des principes paysagers et trame verte au sein des zones économiques et commerciales





Extrait : Plan de paysage de la plaine de Versailles – charte paysagère participative

04.06	Mettre en place des observatoires participatifs des paysages (photographique et phonique)
Orientations Concernées	Orientation 4 : Comprendre les paysages agricoles de la plaine et communiquer auprès du grand public
OBJECTIFS	
CONSTAT	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'habitants photographient les paysages du territoire de l'APPVPA, pour leur loisir ou dans le cadre d'association locales. Mais leurs photos sont rarement diffusées et analysées alors qu'elles sont le témoin précieux d'un état du paysage à un instant donné. Certaines d'entre elles présentent un intérêt artistique, historique ou géographique. • En tant que représentation du paysage, la photographie prise à partir du sol permet une meilleure compréhension et partage des paysages par l'ensemble des publics que lorsqu'on utilise des photographies aériennes ou satellites, plus « techniques ». • De nombreux observatoires photographiques à travers la France, portées par des communautés de communes, des parcs nationaux, des parcs naturels régionaux, des Grands Sites de France, des biens du patrimoine mondial, ont vu le jour et montré leur utilité.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des observatoires du paysage de l'APPVPA, réalisés par les habitants (principe de participation) afin de les inciter à regarder et écouter pour comprendre et partager les évolutions des paysages de la plaine de Versailles. On peut supposer que le regard des habitants sera différent de celui des élus, des spécialistes du paysage ou des personnes extérieures à la plaine. • De manière optionnelle, une dimension sonore peut compléter les photographies de l'observatoire. La combinaison sonore/visuel permet de rappeler le caractère multi-sensoriel des paysages. • Tracer et analyser l'évolution (ou la permanence) du paysage grâce à la constitution d'un fonds de photographies et d'enregistrements sonores des paysages (reconduction). À moyen terme, l'observatoire constitue une aide à la décision de projets. • Diffuser ces travaux le plus largement possible afin de sensibiliser le grand public à la qualité et à l'évolution du paysage. • Inciter tous les habitants de la plaine à se déplacer sur le terrain lors d'événements (concours, treks, expositions en plein air) organisés par l'Observatoire, afin que leur connaissance du paysage soit directe.
LES ACTIONS	
OUTILS EXISTANTS	<p>• L'observatoire photographique du paysage (OPP) est créé par le ministère de l'environnement dans le cadre de sa politique du paysage en octobre 1991. Cet observatoire a pour objectif de "constituer un fonds de séries photographiques qui permette d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformations des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause de façon à orienter favorablement l'évolution du paysage".</p> <p>L'Observatoire photographique national du paysage (OPNP) est le dispositif national qui intègre les Observatoires photographiques du paysage réalisés suivant la méthodologie de l'OPP. Cette méthode repose sur quelques principes fondamentaux.</p> <p>Concernant les points de vue :</p> <ul style="list-style-type: none"> > la définition d'un itinéraire qui rend compte des préoccupations du maître d'ouvrage au travers de l'œuvre photographique ; > des prises de vue initiales par un photographe professionnel ; > la mise en place d'un comité de pilotage ; > des re-photographies annuelles rigoureusement identiques des vues initiales. <p>Concernant les informations liées aux points de vue :</p> <ul style="list-style-type: none"> > avoir les données minimales pour chaque épreuve (lieu, date, nom du photographe ...) ; > disposer des droits liés à l'ensemble des épreuves.

	<p>Le cadrage et les points de vues sont invariants. Ils ne peuvent ainsi restituer l'évolution des perceptions, mais cette évolution sociale peut être appréhendée par d'autres moyens, en particulier ceux qui sont mis en œuvre par la constitution d'indicateurs sociaux de l'évolution des paysages.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les observatoires locaux peuvent intégrer l'OPNP. Dans ce cas, pour que ces contributions puissent enrichir non seulement le fonds d'épreuves mais aussi la réflexion et les analyses, il est nécessaire que ces itinéraires potentiels répondent aux critères méthodologiques de l'OPNP. • Fonds de cartes postales anciennes pouvant constituer une base de travail (Archives départementales des Yvelines, fonds privés, archives communales, images disponibles sur internet, etc.). Les photographies personnelles d'habitants datant de plusieurs années voire décennies peuvent également constituer une base de travail.
MESURES À METTRE EN PLACE	<ul style="list-style-type: none"> • Fédérer un groupe de volontaires autour d'un (ou des) animateur(s) qui aura(ont) des compétences en matière de photographie, de prise de son et manifestera(ont) de l'intérêt pour les paysages de la plaine de Versailles. L'animation sera bénévole ou non. • Déterminer des points de vue et des lieux de prises de son. Afin que l'observatoire soit un outil de projet de paysage et d'urbanisme, il est souhaitable que les points de vue soient choisis en concertation avec les élus et dans des lieux dynamiques. • De même, il est souhaitable que les prises de sons soient réalisées à partir de lieux rendant la combinaison visuel/son intéressante à révéler (exemple : un paysage agréable visuellement mais dont la qualité sonore entrave le plaisir de contemplation). • Permettre à tout habitant de participer à l'observatoire par la mise en place d'une méthode simple et accessible au cours de laquelle le citoyen « adopte » un paysage de son choix et s'engage à le photographier régulièrement (au moins une fois par an).
FINANCEMENT POSTES CLÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Indemnité ou salaire de l'animateur. • Matériel de travail : développement et tirage des photos, achat d'appareils photographiques ou de prise de sons, ordinateur. • Organisation d'événements.
DÉLAIS D'IMPACT	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation du public : délai court. • Évolution du paysage : délai de 5-10 ans au minimum.
LOCALISATION / RÉFÉRENCES	
COMMUNES CONCERNÉES	Potentiellement, toutes.
LIEUX	À déterminer par l'observatoire en partenariat entre l'APPVPA et les habitants dans le cadre d'un observatoire citoyen participatif.
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES SUR LE TERRITOIRE DE L'APPVPA	Plusieurs associations d'échelle communale ont engagé des actions de collecte de cartes postales : Jumeauville d'hier à aujourd'hui, Fontenay d'hier à aujourd'hui, Renaissance du Patrimoine de Noisy-le-Roi, etc.
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES HORS DU TERRITOIRE DE L'APPVPA	<ul style="list-style-type: none"> • L'observatoire photographique du paysage (Cf. outils existants). • Le PNR du Gâtinais. Cet observatoire matérialise physiquement les points de vue pour favoriser la sensibilisation du public. • Le PNR de la Brenne. Un observatoire photographique participatif a été mis en place en 2010. • Le PNR du Vexin Français (avec participation des écoles et enfants de tous âges). • Observatoire citoyen du paysage mis en place par la fédération inter-environnement Wallonie. • Le bureau des affaires culturelles du Mississauga au Canada a recueilli des enregistrements sonores réalisés par les habitants de la ville, y compris au moyen de téléphones portables. Ce mode participatif ne permet pas véritablement un recueil de données exploitables pour d'éventuelles études mais plutôt une sensibilisation des citoyens à leur environnement sonore.
LES ACTEURS CONCERNÉS	
PARTENAIRES	CAUE 78 / archives départementales / associations locales
L'APPVPA	
01 – ÉLUS	X
02 – AGRICULTEURS	
03 – ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	X

59



Extrait : Plan de paysage du PNR des Ardennes Est – programme d'actions

AXE STRATÉGIQUE III :	VALORISER LES TRAVERSÉES DE TERRITOIRE
ORIENTATION :	3.1 - Accompagner le visiteur vers le territoire
INTITULÉ DE L'ACTION :	12 - Orienter et guider les visiteurs avec une signalétique identifiante et harmonieuse
OBJECTIFS GÉNÉRAUX :	Aujourd'hui le visiteur est peu accompagné dans l'approche et la découverte du territoire à partir des grands axes. Les sites à enjeux sont peu identifiés et peu hiérarchisés et souvent peu accessibles au public (exemple : panorama sur les boucles de Meuse, belvédères, sites de légendes...). Les grands paysages naturels et urbains du territoire apparaissent souvent comme sous valorisés et « sous exploités » malgré leurs nombreux atouts. L'objectif sera d'accompagner le visiteur dans sa découverte du territoire.
Lieux préciblés :	Par ailleurs il y a une réelle nécessité d'avoir une gestion cohérente de la signalétique à l'échelle du Parc naturel régional et limiter la pollution visuelle liée à une signalétique omniprésente et hétérogène.
Sites paysagers touristiques* et itinéraires de découverte primordiaux* (terminologies p204)	ILLUSTRATION DES ACTIONS
Axes prioritaires concernés :	<ol style="list-style-type: none"> 1 Pré-signalisation 2 Signalétique directionnelle 3 Signalétique de position 4 Signalétique d'interprétation des sites (voir fiche n°14)
Axes autoroutiers : - A 304	
Axes départementaux : - RD 988, RD 989, RD 8051, RD 1...	
Axes fluviaux : - Véloroute (CG08)	
MAITRES D'OUVRAGE CONCERNÉS	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil Général 08 : Direction de la Voirie Départementale (D.V.D), Comité départemental du tourisme (C.D.T), - CG08 (signalétique véloroute...), RFF (signalétique gare...) - Commune concernée ou EPCI

FICHE ACTION N°12

OBJECTIFS DE L'ACTION	<p>L'organisation de l'accueil du public sur le territoire doit permettre d'accompagner le visiteur lors de son approche et dans sa découverte du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Orienter et guider les visiteurs par le biais d'une signalétique homogène et harmonieuse, - Valoriser la richesse du patrimoine naturel et culturel à partir des grandes traversées de territoire : (autoroute, grands axes, canaux, véloroute « Trans-Ardenne », axes ferroviaires,...), - Harmoniser les dispositifs en place... 	
RÉFÉRENCE DE RÉALISATION SIMILAIRE (exemples locaux si existant)	-	
NIVEAU DE FAISABILITÉ DU PROJET	- Action réalisable à moyen à long terme (inscription dans une stratégie globale d'accueil sur le territoire).	
OUTILS	<ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux - diagnostic signalétique : généraliser les démarches d'inventaires signalétiques et coordonner les moyens de concrétisation - Sensibilisation / incitation : articulation avec politique touristique départementale et régionale. - Aménagement : articulation avec valorisation des belvédères... - Foncier : identification des maîtres d'ouvrages concernés (communes, DG08, ONF,...). 	
COUT PRÉVISIONNEL D'AMÉNAGEMENT (Fourchette de coût)	- Action de jalonnement signalétique, présignalation et signalisation des points d'intérêts majeurs.	- 20 à 100 000 E par itinéraire.
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil Général 08 : Direction de la Voirie Départementale (D.V.D), Comité départemental du tourisme (C.D.T 08), intégration au schéma directeur de signalisation touristique. - Comité régional du tourisme (C.R.T), VNF (signalétique véloroute...), RFF (signalétique gare...),... - Commune concernée ou EPCI (au cas échéant),... 	
INDICATEURS D'ÉVALUATION	- Nombre de projets opérationnels accompagnés concernant la requalification signalétique et nature de ces projets.	

Pour aller plus loin...

Quelques recommandations ont été évoquées lors du GT pour anticiper le suivi et l'animation du programme d'actions

La communication sur le PP

- ⇒ **Prévoir un poste dédié à l'animation**
- ⇒ Proposer des plaquettes de vulgarisation des documents
- ⇒ Veiller à ce que l'information soit disponible et diffusée : mise en ligne du Plan de Paysage sur internet
- ⇒ Penser aux outils pédagogiques à destination des écoles

L'animation, les relais et le portage du PP

- ⇒ Avoir l'engagement des différents partenaires (charte, convention...)
- ⇒ Lancer des actions continues/régulières pour maintenir une dynamique en continu
- ⇒ Travailler avec des communes volontaires
- ⇒ Ne pas perdre de vue que le portage se fait par les élus mais que les actions concrètes ne relèvent pas toutes de l'action publique.

L'opérationnalité du document

- ⇒ S'interroger sur la forme à donner pour que le document soit opérationnel
- ⇒ Jouer sur l'exemplarité en faisant des zooms. Certaines opérations simples peuvent être mises en œuvre avec des acteurs qui savent faire. Ces opérations servent d'échantillon pour illustrer concrètement l'intérêt du plan de paysage.
- ⇒ Trouver un équilibre entre les différentes typologies d'actions et les différents partenaires
- ⇒ **Trouver des leviers qui parlent aux acteurs et aux habitants**

Les financements possibles

- ⇒ Assurer une veille sur les opportunités de subventions : Explorer la piste des financements européens, l'association avec différents partenaires (RTE, ONF, Conseil Régional...) - Attention aux fonds FEDER qui nécessitent toutefois un travail préalable sur les actions concernées. (ex : PP du PNR des Ardennes : fond d'aide aux communes et actions déjà subventionnées par le programme LEADER).
- ⇒ Identifier des actions concrètes ou rechercher des partenariats : ONF, RTE...

La veille

- ⇒ Assurer une veille pour anticiper l'élaboration de documents stratégiques, de projets, de planification, ... de façon à ce que les autres politiques s'inscrivent en cohérence avec les objectifs de qualité paysagère.
- ⇒ Créer des liens et s'appuyer sur les personnes ressources en interne (chargés de missions d'autres thématiques)

L'évaluation

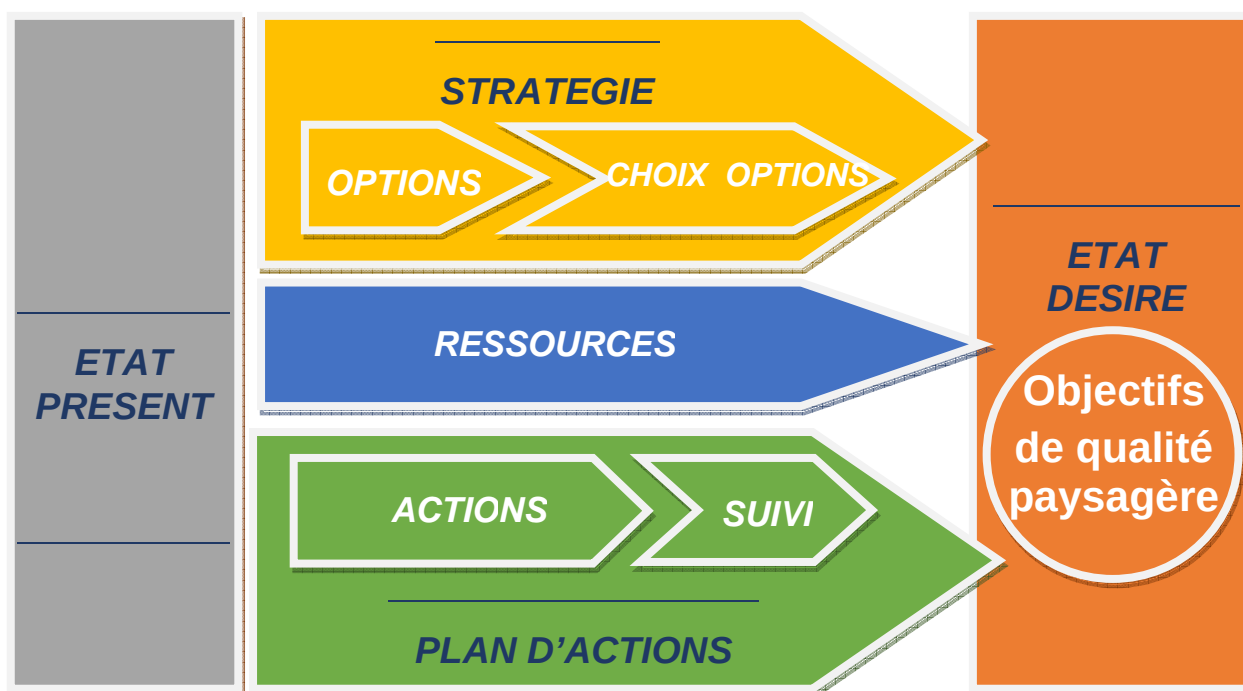
- ⇒ Pour mobiliser, il faut montrer aux élus ce que la démarche a apporté. À la notion d'objectifs, on y accorde des moyens.
- ⇒ Des indicateurs de réalisation, des indicateurs de résultats (ex : participation), d'avancement des projets, d'impacts territoriaux ...
- ⇒ Si l'on souhaite rassembler les élus, il est nécessaire d'évaluer la plus value économique

Résumé de la démarche

D'où part on ?

Que faire ?

Où voulons-nous aller ?



Comment faire ?